

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°204

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Solene DA SILVA

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Jean Paul GILLY

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX

Direction des Finances/

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'OMJA et au GIP Aubermédiation pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. L2121-7 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 issu de la rédaction de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, et notamment l'article 6 lequel autorise les communes à verser des subventions aux associations,

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ainsi que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2001 et le décret n° 2001-495 du 10 juin 2001 ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021 modifiée, relative au Budget primitif 2021 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n°84 du 10 juin 2021, relative au Budget supplémentaire 2021 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'*Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers (OMJA)* ;

Vu la convention de partenariat entre la commune et le Groupement d'Intérêt Public *Aubermédiation* ;

Considérant la modification du mode de calcul du « Bonus Territoire » versé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à l'OMJA entraînant une baisse du financement de l'association ;

Considérant la volonté de la Ville d'attribuer une subvention complémentaire à l'OMJA afin de compenser la perte liée à la baisse des financements de la CAF ;

Considérant la volonté de la Ville d'attribuer une subvention complémentaire au GIP *Aubermédiation* suite au recrutement de deux *Equivalents Temps Plein* supplémentaires ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA)

DELIBERE :

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2021, d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'OMJA pour un montant de 132 572,82 € afin de compenser les pertes liées à la baisse du « Bonus Territoire » de la CAF.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2021, d'une subvention complémentaire de fonctionnement au GIP *Aubermédiation* pour un montant de 60 000 € suite au recrutement de deux Equivalents temps plein supplémentaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021.

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/12/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20211209-lmc122739-DE-1-1
Publiée le : 17/12/21
Certifiée exécutoire : 13/12/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

